

# CLUB NAUTIQUE DE GOLFE JUAN

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON  
Mairie de Cannes  
Capitainerie Port Pierre Canto La Croisette  
06400 - Cannes

Golfe-Juan le, 22 Février 2023

Objet : Réponse à l'enquête publique concernant le projet Sté AZUR FISH

Madame,

En tant qu'association représentant de nombreux plaisanciers et 140 membres actifs, et s'inscrivant dans une démarche de promotion des activités nautiques depuis 1946 sur la commune de Vallauris Golfe-Juan, nous sollicitons votre attention par la présente concernant le projet de création d'un nouveau site aquacole dans la baie Golfe-Juan.

Notre association a toujours voulu concilier les plaisirs nautiques avec le respect de l'environnement comme du respect des biens et des personnes depuis plusieurs générations.

Dans ce contexte, nous tenons à vous exposer notre vive inquiétude et notre ferme objection au projet d'implantation d'une nouvelle exploitation aquacole, complémentaire à celle déjà présente dans le bassin Cannes/Golfe-Juan, d'une superficie en surface de plus de 24 000 m<sup>2</sup> pour les raisons développées ci-dessous.

## 1°) Superficie démesurée et compensation trompeuse

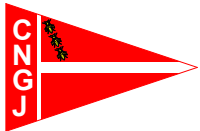
La superficie prévue de 24 750 m<sup>2</sup> de ce nouveau site représente 2,7 fois la superficie des sites remplacés ( Théoule 380m<sup>2</sup> , CAP1 1332m<sup>2</sup> et CAP2 5697m<sup>2</sup> ). A noter que le site de CAP 2 est inutilisé donc ne constitue pas actuellement un site remplacé.

La superficie totale des deux sites sur le bassin du Golfe-Juan va représenter 24 750 m<sup>2</sup>+ 11 413m<sup>2</sup> un total inadmissible de plus de 36 000 m<sup>2</sup> sur la même zone géographique.

## 2°) Protection environnementale

Cette zone géographique concernée est de plus classée Natura 2000, nécessitant à l'inverse du projet proposé, des efforts de protection environnementale conséquents pour protéger la faune, la flore sous-marine, comme l'écosystème général du site, volatiles inclus.

De par notre longue expérience de plus de 70 années sur site, et spectateur de l'évolution des fonds marins, nous savons qu'une telle concentration de production sur une même zone va non seulement nuire à l'équilibre de l'écosystème local, mais également étendre l'impact sur une zone plus large. Il n'y aura plus assez de zone saine avoisinante pour compenser la pollution liée à ce projet d'aquaculture. Ceci va engendrer la disparition totale à terme de la posidonie sur au moins 50 000 m<sup>2</sup>, comme la disparition de la faune et la flore qu'elle entretient.



# CLUB NAUTIQUE DE GOLFE JUAN

### **3°) Préservation touristique et patrimoniale**

Visuellement, cette superficie industrielle sera hideuse et conséquente, elle va nuire considérablement aux résidents ayant vue sur la baie, comme pour ceux désirant profiter du potentiel patrimonial des îles de Lerins ou du Fort de Sainte-Marguerite. La plaisance touristique sera également fortement impactée par cette emprise colossale.

Ce projet risque donc de nuire profondément aux développements qualitatifs touristique et immobilier de toute la baie de Golfe-Juan de Cannes à Juan les Pins.

### **4°) Protection des biens et des personnes**

Une telle emprise sur le domaine maritime, entre les écoles nautiques de Cannes ( Pointe Palm Beach ) à Juan les Pins risque de rendre cette baie accidentogène, tant pour les activités sportives nautiques, que la petite et moyenne plaisance. Il est rappelé que la pointe du Palm Beach est un site très prisé des amateurs de sports de glisse, principalement par temps de vent fort. Le projet augmentera les risques de ces activités, et réduira fortement la zone exploitable par ces usagers.

### **5°) Préservation de la pêche professionnelle locale**

Enfin, ce projet ne s'inscrit pas dans le respect de la protection artisanale et patrimoniale locale de la prudence des pêcheurs professionnels. Non seulement cette production démesurée va empêcher les petits pêcheurs locaux de maintenir leur faible production de qualité par une concurrence et un monopole d'exploitation du site, mais également par une forte réduction de leur zone de pêche exploitable au quotidien.

Pour ces raisons, nous considérons que ce projet est incompatible avec les besoins de notre temps en matière de préservation de l'environnement et du littoral. La protection des biens et des personnes qui sont usagers du domaine maritime public, comme de l'activité professionnelle locale ne sont pas considérées justement dans ce projet.

En conséquence, nous tenons à vous formuler par cette présente, notre opposition au projet AZUR FISH tel que décrit par l'enquête publique.

Nous espérons beaucoup de votre attention et votre compréhension pour faire valoir notre désaccord et ses raisons auprès de la préfecture et de la commission.

Pour l'ensemble du Club Nautique,  
Jean-Marie DERUELLE, Président.